



**Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR
de Nouvelle-Calédonie**
2 boulevard Vauban – Centre Ville
BP 2537 98846 NOUMEA CEDEX
Tel/Fax : (687) 28.51.20
Courriel : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr
Site : <http://ufcnouvellecaledonie.nc>

Communiqué de presse

Se nourrir sans OGM dans les grandes surfaces de NOUVELLE-CALEDONIE ?

Face aux nombreuses interrogations scientifiques quant à la sécurité des OGM, la fédération UFC-Que Choisir rappelle qu'elle demande depuis de nombreuses années que les consommateurs puissent avoir le choix de manger sans OGM.

En métropole, de nombreux textes définissent et encadrent les informations figurant sur les étiquettes des produits destinés à l'alimentation humaine, en particulier concernant la présence d'OGM. Ainsi, la fédération constate la très faible disponibilité de produits d'origine animale portant une mention « Nourri sans OGM » et s'inquiète du faible investissement des professionnels (voir le communiqué de presse de la fédération, joint en annexe).

En Nouvelle-Calédonie, les règles relatives à l'étiquetage sont fixées par un texte datant de 1983 et sont très succinctes. Divers projets améliorant l'information du consommateur ont été préparés, mais aucun n'a abouti. Ainsi, dans les rayons, le consommateur calédonien peut trouver des produits dont l'étiquette va bien au-delà des obligations locales (mais selon des règles qui diffèrent selon l'origine géographique du produit) comme des produits pour lesquels l'étiquetage est nettement insuffisant (voire uniquement en langue étrangère !).

Grâce à ses bénévoles, l'UFC-Que Choisir de Nouvelle-Calédonie a localement recherché, dans 5 grandes surfaces de Nouméa et Dumbéa, la disponibilité et la valorisation de certains produits d'origine animale portant une mention relative à la présence d'OGM.

- Pour ce qui est des marques de distributeur (MDD), sur les 3 enseignes visitées, toutes font l'impasse sur les produits importés « *sans OGM* ».
- Nos enquêteurs ont noté la présence d'une mention relative à la présence d'OGM dans les œufs Paddock Creek (mention « 100% sans OGM ») et les œufs de la Ferme de la Coulée (mention « Les céréales données à nos poulets sont sans OGM »). Ces mentions, à l'initiative de chacun des producteurs, demandent cependant à être précisées, notamment par le pourcentage maximum d'OGM éventuellement toléré.

Afin de garantir la possibilité pour les consommateurs de manger sans OGM, et suivant le vœu émis par le Comité consultatif de l'environnement l'an dernier, l'UFC Que Choisir de Nouvelle-Calédonie demande :

- une réglementation en matière d'étiquetage des denrées alimentaires contenant des OGM,
- le lancement et le confortement, si elle existe, de toute action permettant de garantir, sur notre territoire, des filières d'alimentation animale sans OGM.

Pour le conseil d'administration

Le président

Michel DAVAREND

Nouméa, le 15 février 2013

CONTACT PRESSE : 28 51 20 / 79 30 22